

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01128 Numéro SIREN : 898 056 890 Nom ou dénomination : 5 GROUPE
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 5531

Désignation de l'entreprise		SAS 5 GROUPE		2 Rue Charles de Coulomb		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		ZI de Mitry-Compans		77290 MITRY MORV			
SIRET		8 9 8 0 5 6 8 9 0 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		9	
				Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	750 600	042		750 600	750 600
	Total I (5)	044	750 600	048		750 600	750 600
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	21 217	086		21 217	21 370
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	21 217	098		21 217	21 370
	Total général (I + II)	110	771 817	112		771 817	771 970
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		50 000		50 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(38 193)			
	Résultat de l'exercice	136		103 330		(38 193)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		115 138		11 807	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		653 629		756 862	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 750		3 000	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 300)	172		300		300	
	Produits constatés d'avance	174					
		Total III	176	656 679		760 162	
Total général (I + II + III)				180	771 817		771 970
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		544 925
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 5 GROUPE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	biens	215	214					
		services *	217	218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232					
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	5 168		9 127		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			22 311		
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	5 168		31 438			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(5 168)		(31 438)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	120 150				
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294	11 652		6 755		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	103 330		(38 193)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	103 330	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992	
ZFA NG (44 quatordecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352					
Bénéfice col. 1									
Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 17.866 dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370					
Bénéfice col. 1									
Déficit col. 2									
				372	15 596				

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général, qui sont:

L'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité, la régularité et la sincérité, la prudence, la permanence des méthodes, l'indépendance des exercices; conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03 et ANC 2016-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

- Changements de méthodes :

Néant

- Informations complémentaires :

1 - Cf Annexe "Suivi des options comptables"

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : structure et composants	NEANT
- Agencements et aménagements	NEANT
- Matériel et outillage	NEANT
- Matériel de transport	NEANT
- Mobilier, matériel de bureau	NEANT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Immobilisations incorporelles :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Si ce dernier est inférieur à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant, corrigée des plus values latentes sur les actifs de ces sociétés.

- Stocks :

Néant

- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Impact de la crise sanitaire :

La société constate que la crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur l'activité 2022.

- Impact du conflit en Ukraine :

Le déclenchement du conflit en Ukraine et les sanctions économiques contre la Russie, qui bien qu'inquiétant pour l'économie en général, n'a pas, à ce jour, d'incidence significative identifiable pour la société.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	750 600					750 600
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	750 600					750 600
TOTAL		750 600					750 600

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2022

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES			
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2022

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES				
	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	653 629	108 704	432 126
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			112 799
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 750	2 750	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)	300	300	
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	656 679	111 754	432 126
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	101 648		
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 277	6 862	(1 585)	-23,09
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 750	3 000	(250)	-8,33
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	8 027	9 862	(1 835)	-18,60

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		5 000,00	10,0000	50 000,00

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Caution solidaire Mme Sylvie MARCHAL sur prêt CIC		45 000
Caution solidaire M.Gianni BRULE sur prêt CIC		198 000
Caution solidaire Nicolas GUERITE sur prêt CIC		45 000
Caution solidaire Marko CAGALJ sur prêt CIC		117 000
Caution solidaire ASMG FINANCES sur prêt CIC		375 000
		780 000
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		780 000
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2022
Emprunts	Nantissement de 450 parts sociales de la société AGEDIS	CIC	750 000	648 352
		TOTAL	750 000	648 352

Filiales et participations

31/12/2022

Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
			Brute	Nette
24 000	2 189 237	30,00	750 600	750 600
Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
		5 733 661	240 168	
Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
françaises	étrangères	françaises	étrangères	

Annexe libre

Etat exprimé en euros

SUIVI DES OPTIONS COMPTABLES

Dans le cadre de l'application des Règlements ANC n° 2014-03 et ANC n°2016-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les options suivantes ont été prises :

- **1 Frais de constitution, transformation, premier établissement :**
 - Comptabilisation en charges de l'exercice.
- **2 Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission :**
 - Entité non concernée.
- **3 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles :**
 - Entité non concernée.
- **4 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) :**
 - Comptabilisation en charges.
- **5 Coûts de développement :**
 - Entité non concernée.
- **6 Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs :**
 - Comptabilisation en charges.
- **7 Amortissements de biens non décomposables - PME : Mesure de simplification :**
 - Entité non concernée.
- **8 Composants de 2ème catégorie / provisions pour grosses révisions :**
 - Entité non concernée.

5 GROUPE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 €uros

Siège social : 2 Rue Charles de Coulomb - Z.I. de Mitry-Compans
77290 MITRY MORY

898 056 890 RCS MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide d'affecter le résultat bénéficiaire qui ressort à 103 330,42 €uros comme suit :

- Au compte « Réserve Légale » à hauteur de 5 % du bénéfice, soit 5 166,52 €uros
portant ce poste à 5 166,52 €uros.

- A l'apurement du compte « Report à Nouveau » à hauteur de 38 192,55 €uros
ce compte se trouvera ainsi soldé.

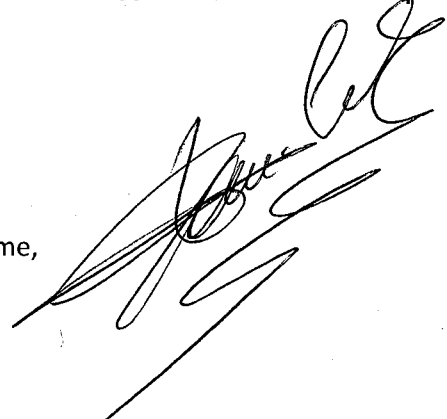
-Au compte « Autres Réserves » pour la somme de 59 971,35 €uros
portant ce compte à 59 971,35 €uros.

Cette affectation verra le montant de nos capitaux propres ressortir à 115 137,87 €uros pour un capital social de 50 000 €uros.

ONT VOTE POUR : 5 000 VOIX
ONT VOTE CONTRE : 0 VOIX
SE SONT ABSTENUS : 0 VOIX

Cette résolution est adoptée

Pour copie certifiée conforme,
La Présidente



5 GROUPE

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 €uros**

**Siège social : 2 Rue Charles de Coulomb - Z.I. de Mitry-Compans
77290 MITRY MORY**

898 056 890 RCS MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers actionnaires,

Nous avons établi, en notre qualité de Présidente de la société, le présent rapport de gestion en application de l'article L 232-1 du Code du Commerce et des statuts de notre société sur les opérations de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022, pour satisfaire à l'information des tiers et des actionnaires sur la situation et l'activité de notre société durant cet exercice, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée, accompagnées du texte des résolutions soumises à vos votes, vous ont été régulièrement adressées par courrier recommandé du 12 Juin 2023 et que les documents d'information prévus par l'article 33.3 des statuts sociaux ont été tenus à votre disposition au siège social, notamment les rapports de Président et du Commissaire aux Comptes ainsi que les comptes annuels.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, sont conformes à la Législation en la matière et ne comportent aucune modification par rapport à ceux du précédent exercice

I – Compte rendu de la gestion de la Présidente ainsi que de l'activité de la société durant l'exercice écoulé (article 232-1 II du Code de Commerce)

Activité

- Durant ce second exercice social, d'une durée de 12 mois, nous n'avons réalisé aucun chiffre d'affaires, notre seule activité portant sur la détention de participation génératrice de produits financiers.

- Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 5 168 €uros contre 31 438 €uros au précédent exercice, consistant en :

Autres Charges Externes	5 168 €uros dont :
Assurances sur emprunts	1 162 €uros
Honoraires comptables et juridique	3 561 €uros
Services bancaires	356 €uros

- Le résultat financier ressort positif à 6 755 €uros, contre (- 6755) l'exercice précédent, représentatif principalement des produits sur la participation détenue dans la Société AGEDIS pour 120 150 €uros, sous déduction des intérêts sur l'emprunt souscrit pour acquérir les parts sociales du capital de la Société AGEDIS à hauteur de 750 000 €uros, pour un montant de 11 652 €uros. A la clôture de cet exercice la totalité de l'emprunt restant dû s'élève à 648 352 €uros.

En conséquence, et après comptabilisation de toutes charges et impôts, notre résultat se solde par **un bénéfice de 103 330,42 €uros** contre un déficit de 38 192,55 €uros au précédent exercice.

Situation de la société durant l'exercice écoulé et perspectives d'avenir

Les résultats de cet exercice sont conformes à nos prévisions.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'ayant réalisé aucun chiffre d'affaires lié à une activité commerciale n'a généré aucune valeur ajoutée.

Notre capacité d'autofinancement ressort à 103 330 €uros contre(- 38 193) €uros à la fin de l'exercice 2021 et notre besoin en fonds de roulement ressort à 250 €uros.

La rentabilité financière de notre Société, qui mesure la rentabilité de l'investissement des associés, ressort pour cet exercice à 89,74 % contre – 323,46 l'exercice précédent.

Les diverses opérations enregistrées au cours de cet exercice sont traduites dans les comptes de la société, dont le total de bilan au 31 Décembre 2022 s'élevait à 771 817 €uros contre 771 970 €uros, donnant la situation suivante pour les postes les plus importants :

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
ACTIF		
Immobilisation Financières	750 600 €	750 600 €
Disponibilités	21 370 €	21 217 €
PASSIF		
Capitaux propres	11 807 €	115 138 €
Emprunts	756 862 €	653 629 €
Comptes d'Associés	300 €	300 €
Fournisseurs	3 000 €	2 750 €

Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi.

II – Mentions particulières

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions des articles L 441-6 al.1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous devons vous communiquer la décomposition des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice, dont le terme est échu, selon les modalités de l'arrêté du 20 Mars 2017 :

Or, notre Société n'ayant aucune dette fournisseurs, ni créances clients à la clôture de cet exercice, cette information n'est pas pertinente.

Utilisation d'instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la Société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation particulière en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et profits de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

Activité de la Société en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. il vous est rappelé l'absence de distribution de dividende depuis la création de notre Société, celle-ci clôturant son second exercice.

Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce.

Filiales et participations (visées à l'article 223-6 du Code de Commerce)

Nous vous rappelons que notre société détient les participations suivantes :

Nom	Capital	% détenu	Capitaux Propres	Dernier C.A.	Dernier Résultat
SARL AGEDIS	24 000 €	30 %	2 189 237 €	5 733 661 €	240 168 €

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, il vous sera donné lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions souscrites ou s'étant poursuivies au cours de l'exercice, dont il vous sera demandé la ratification lors de l'assemblée, ainsi que le prévoit le projet de résolution qui vous a été communiqué.

III - Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire qui ressort bénéficiaire qui ressort à 103 330,42 €uros comme suit :

- Au compte « Réserve Légale » à hauteur de 5 % du bénéfice, soit 5 166,52 €uros
portant ce poste à 5 166,52 €uros.

- Au compte « Report à Nouveau » à hauteur de
ce compte se trouvera ainsi soldé.

38 192,55 €uros

-Au compte « Autres Réserves » pour la somme de
portant ce compte à 59 971,35 €uros.

59 971,35 €uros

Cette affectation verra le montant de nos capitaux propres ressortir à 115 137,87 €uros pour un capital social de 50 000 €uros.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation, et vous remercions tant de les accueillir par un vote favorable lors de l'assemblée, que de bien vouloir donner quitus à la Présidente de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Mitry Mory
Le 13 Juin 2023

La Présidente

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and flourishes, positioned over the printed text 'La Présidente'.

5 GROUPE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 Euros

Siège social : ZI de Mitry Compans – 2, Rue Charles Coulomb
77 290 MITRY MORY

R.C.S. MEAUX 898 056 890

EXERCICE 2022
(01/01/2022 – 31/12/2022)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

5 GROUPE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 Euros

Siège social : ZI de Mitry Compans – 2, Rue Charles Coulomb
77 290 MITRY MORY

R.C.S. MEAUX 898 056 890

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale de la SAS 5 GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 5 GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nous avons procédé au contrôle de l'évaluation des titres de participation dont le montant net figure au bilan au 31/12/2022 pour 750 600 €. Les titres sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés lorsque ce dernier devient inférieur à la valeur d'usage selon les modalités décrites dans les règles et méthodes comptables de l'annexe.
- Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier au regard des situations financières desdites filiales. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de la non dépréciation de ces titres en l'état des situations connues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à NOIDANS LES VESOUL,
Le 14 Juin 2023*

*Le Commissaire aux Comptes,
SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par Gaël DUFOURT
Président*

